

## La formation professionnelle continue a pour objet :

- de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs,
- de permettre leur maintien dans l'emploi,
- de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle,
- de contribuer au développement économique et culturel et à leur promotion sociale.

La FC est notamment financée par les entreprises et gérée par des organismes paritaires collecteurs agréés – OPCA.

## Formation tout au long de la vie

Dans une perspective de formation professionnelle ou personnelle, il est possible d'alterner des périodes de formation et d'activité. En France, les personnes tout au long de leur vie, peuvent avoir accès à la formation.

### Formation tout au long de la vie avec l'éducation nationale :

Salariés, demandeurs d'emploi et, plus largement, tous les adultes désireux de se former, de faire un bilan de compétences ou de faire valider leur expérience peuvent trouver des réponses à l'Éducation nationale. Aux niveaux scolaire et universitaires, des formations diplômantes et qualifiantes sont ouvertes à tous les publics adultes qui souhaitent reprendre des études ou compléter leur formation.

<http://www.education.gouv.fr/pid6/la-formation-tout-au-long-de-la-vie.html>

## Toutes les modalités de formation

Quelles que soient la forme et la durée de son contrat de travail, le salarié peut se former en tout ou partie pendant le temps de travail. Le statut du salarié pendant la formation - c'est-à-dire sa rémunération, sa protection sociale, ses obligations à l'égard de l'employeur ou encore le mode de prise en charge des coûts de la formation - dépend du cadre juridique dans lequel il se trouve :

- plan de formation de l'entreprise,
- **congé individuel de formation (CIF)**,
- **droit individuel à la formation (DIF)**,

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/formation-professionnelle/>

## Les acteurs institutionnels

L'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les entreprises contribuent chacun, avec leurs spécificités et objectifs propres, aux politiques de formation et à leur financement. La formation professionnelle continue s'inscrit aujourd'hui dans la dimension "formation tout au long de la vie" qui inclut, à tous les niveaux d'enseignement, l'ensemble des services qui concourent à la professionnalisation : orientation, bilan, accompagnement, formations générales et professionnelles, validation des acquis...

## Les bénéficiaires

**les salariés du secteur privé** : ils se forment dans le cadre :

- du plan de formation de l'entreprise,
- du congé individuel de formation,
- ou désormais du "droit individuel à la formation" (20 heures par an cumulables sur 6ans).

Les formations peuvent concerner l'adaptation au poste de travail, le maintien dans l'emploi ou le développement des compétences.

**les salariés des administrations, des collectivités et des hôpitaux** disposent de droits équivalents avec en plus, parfois, une obligation statutaire à suivre certaines formations.

**les demandeurs d'emploi** bénéficient de formations financées par les Assédic, les régions ou l'État

**les jeunes de 16 à 26 ans** (sortis du système scolaire sans qualification ou avec une qualification insuffisante)

> Pour atteindre une qualification leur permettant d'accéder au marché de l'emploi, ils bénéficient de nombreuses mesures ( de type AOF financées par la région et des contrats de travail « aidés » incluant éventuellement des périodes de formation...).

## Les prestataires de formation

On répertorie en France plus de 40 000 organismes de formation.

- Parmi les organismes publics de formation, les plus importants sont les GRETA, l'AFPA et les services de formation continue des universités.
- Les associations ainsi que les organismes parapublics tels que les chambres de commerce ou les chambres de métiers jouent un rôle également important.
- Quant aux organismes privés, ils sont nombreux car en France, toute personne physique ou morale peut exercer une activité de formation continue.

## Pour tous renseignements

### - Direction départementale du travail

[http://www.sdtefp-rhone-alpes.travail.gouv.fr/dd01/permanences\\_contacts/index.html#TRAVAIL](http://www.sdtefp-rhone-alpes.travail.gouv.fr/dd01/permanences_contacts/index.html#TRAVAIL)

### - Centre info

<http://www.centre-info.fr/>

### - Niveau régional - les CARIF

Les Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF), ont pour mission d'informer les institutions publiques, les formateurs, les organismes de formation et les entreprises de leur région

<http://conseil.kelformation.com/accueil/formation-continue/adresses-utiles/les-sites-utiles/reseau-des-carif.html>

### -PRAO portail de l'orientation, de la formation et de l'emploi

Pour rechercher une formation, s'informer sur l'emploi...

<http://www.prao.org/>